

Pringle
A la Haye. le 20.
F. Oct. 1631.

Copie.

77

Monsieur,

Princez par que vous m'ayez ouij bruecouz parler de ces infames
dissensions qui nous agitent, sur le sujet de la Telle de nos
jeunes Princez, Fay Eoste de vous ditz, que nous en sommes
jusques dans la chican. Cela est il bien just et supportable
dans une Maison si illustre? Pour moy j'en ay tant
d'antencion, et en entier tantz d'inconveniens, que je n'ay en
fin du malentendu d'avancer, par un discours arraisonné que
j'ay nommé Considerations sacrefiques, les moyens de
s'entendre en equity et raison, si c'est qu'on en a envie,
Si le bon pourcevoit envers du Roi des Etats, direz mal
bastard, comme tous ces qui part de ma main, j'ay envie
que le My Lord Bremyn ne vous l'antfuera pas. Tel
l'envoyez par est ordre presme à la Reine d'Ang.^{re}
mes conseil de la rendre juge de mes intentions, pour
qu'elles sont franches et devenemmentes. Si tout pourcez
la science de le faire, j'ay seraiz tres-ajusté de l'auoir
des sentimens, et meure de suivre des meilleurs
Directions que vous ouz souvraez donner sous est
accommodelement sur le quel j'ay boudine que j'ay
encor d'autres pensies au moyen desquelles j'ay fait
d'entendre tout ce que en un quart d'heure; pour lequel
Bouille estoit sage de part et d'autre. Mais ceux à qui il
importe qu'on ne le soit point ont trouué l'invention de me faire
soupçonnez, pour moins nentre que je n'ay de bontés et tru.
Le tout estoit trop long pour une Lettre. Mais je vous pourrois
vous entretenir de choses estranges, à vous qui cognoissez nostre

Le vous monentois toujors monsieur. Aille du rysse comme il faudra j'ay croi que vous me donnez
un certain Traict de la
lumet que n'aide Monsieur pour le moins d'bonnes et que je suis,
commissaire
muni avec dans la Mansio[n].

